RAPPORT ANNUEL
2020

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

LE SERVICE PUBLIC *à vos côtés*

Un beau métier pour la planète !

www.smictom-alsacecentrale.fr

Restez connecté(e), retrouvez-nous sur Facebook

CITEO

SMICTOM ALSACE CENTRALE

Focus

COVID-19 : continuité des activités essentielles à la salubrité publique 4

SMICTOM 2020 et biodéchets 6

Bilan 2020 : le bac gris, un excellent indicateur 8

Bilan d'activités 2020

Le SMICTOM d'Alsace Centrale 12

Les ressources humaines 14

La collecte 18

Le traitement 26

Indicateurs financiers 32

Mesures pour l'environnement 38

Édito

Des progrès malgré la crise

Il y a 7 ans, le SMICTOM se lançait dans un vaste projet de restructuration afin de préparer l'avenir et de gagner en performance tout en maîtrisant les coûts. Ce projet, baptisé « SMICTOM 2020 » est désormais arrivé à terme et nous avons pu en mesurer les résultats, que vous trouverez synthétisés dans le présent document.

En 2020, la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites par les habitants a encore baissé, grâce aux nombreuses mesures incitatives et à un dispositif technique adapté (redevance indexée sur la levée, tri des biodéchets, sensibilisation…). Les bons résultats ont été confortés alors même que nous avons vécu à plus d'un titre une année exceptionnelle.

La crise sanitaire a, par sa soudaineté et son importance, tétanisé le pays dès le mois de mars. Le SMICTOM a, comme beaucoup d'autres organisations, payé un lourd tribut. Le choc du premier confinement a mis en lumière l'importance des métiers de service public. Les habitants ont pu voir des équipages de collecte continuer au quotidien leurs missions avec le sens du devoir qui les caractérise, malgré les circonstances. Ce constat a agi comme un révélateur et de nombreuses personnes ont adressé aux agents du SMICTOM des messages de sympathie : qu'elles soient ici remerciées.

Pendant la crise sanitaire, c'est l'ensemble des agents du SMICTOM qui a su faire preuve d'adaptation et de dévouement pour que le service de gestion des déchets en Alsace Centrale continue de fonctionner et de progresser.

Tout en souhaitant que les prochains temps nous offrent des conditions d'exercice plus heureuses, je fais le vœu que les habitants gardent en mémoire le dévouement de tous les agents qui œuvrent jour après jour pour une Alsace Centrale efficace et durable en matière de déchets.

Jean-Pierre PIELA
Président du SMICTOM d'Alsace Centrale

COVID-19 : continuité des activités essentielles à la salubrité publique

LE SMICTOM ÉTAIT ÉQUIPÉ ET PRÉPARÉ

Les activités du SMICTOM sont liées à des missions essentielles pour participer à la salubrité publique d'autant plus nécessaire en période de pandémie. **Le Plan de Continuité des Activités** existant a été activé et ajusté dès le début de la crise sanitaire afin d'anticiper les impacts et réaliser les actions préventives.

Le SMICTOM disposant d'un **stock de sécurité de masques** pour faire face à une pandémie, les agents en contact rapprochés (ex : cabine des bennes à ordures ménagères) **ont pu bénéficier dès le mois de mars de cette protection.**

La pratique du télétravail étant déjà à l'essai avant la crise, les dispositifs techniques de télétravail étaient opérationnels ; ils ont été adaptés et étendus pour permettre la généralisation de cette pratique dès le début du premier confinement.

Les évolutions successives de la connaissance du risque et des protocoles sanitaires nationaux applicables ont ensuite été systématiquement retranscrites opérationnellement dans le fonctionnement des activités du SMICTOM et en lien avec le CHSCT.

Toutes ces mesures ont participé à la protection collective des agents, nécessaire pour disposer sur la durée d'un taux d'absentéisme le plus faible possible. Aucun « cluster » n'a été identifié au SMICTOM et les moyens humains étaient systématiquement suffisants pour permettre la continuité des activités essentielles à la salubrité publique du territoire.

FERMETURE DES DÉCHÈTERIES LORS DU PREMIER CONFINEMENT

Dans le cadre du premier confinement national, et afin de lutter contre la propagation du virus, les déchèteries ont été fermées au public dès le 17 mars 2020. Le déconfinement a permis une réouverture des déchèteries le 12 mai, selon un protocole sanitaire adapté. L'accès aux déchèteries a ensuite continué à se faire avec un nombre limité de véhicules à l'intérieur des sites et en respectant des consignes sanitaires. Ces mesures, couplées à la généralisation du port du masque par la population, ont permis de poursuivre cette activité d'accueil des usagers en déchèteries, y compris lors du second confinement.

LE CENTRE DE TRI DES DÉCHETS SÉLECTIFS S'ADAPTE AU RISQUE

La collecte des déchets recyclables « jaunes » s'est poursuivie durant toute la période de crise sanitaire, y compris durant les confinements. Le centre de tri qui traite ces déchets intègre le risque biologique dans sa conception, notamment par un système de ventilation perfectionné et individualisé pour chaque opérateur de tri.

Les interrogations initiales et globales sur le risque pour les opérateurs, ont généré un arrêt temporaire de l'activité de tri de fin mars à fin avril. Un compactage de la matière entrante et une mise en stock pour traitement ultérieur ont été réalisés. Cette suspension d'activité, transparente pour l'usager, a permis d'avoir le temps de disposer au niveau national d'une évaluation des risques affinées pour les opérateurs de tri et d'établir une recommandation adaptée de collecte des déchets contaminés des usagers (mouchoirs, masques,…). Ces mesures, complétées par la mise en place d'écrans de séparation entre les opérateurs de tri, ont alors permis de reprendre l'activité du centre de tri dès la fin du mois d'avril.

DES AGENTS TOUJOURS MOBILISÉS POUR LE SERVICE PUBLIC

Tout au long de l'évolution de la crise sanitaire, le SMICTOM a eu à cœur de communiquer les nouvelles consignes auprès de ses usagers. Malgré les conditions particulières, les agents du SMICTOM ont su faire évoluer leurs pratiques de travail pour permettre au syndicat de fonctionner, mais aussi pour conserver le lien avec les usagers. Ainsi les équipes de Service aux usagers ont continué à traiter les demandes d'équipements des usagers, et le service Prévention Animations Communication a pu continuer à sensibiliser les usagers via des interventions par téléphone ou des tutoriels mis en ligne.

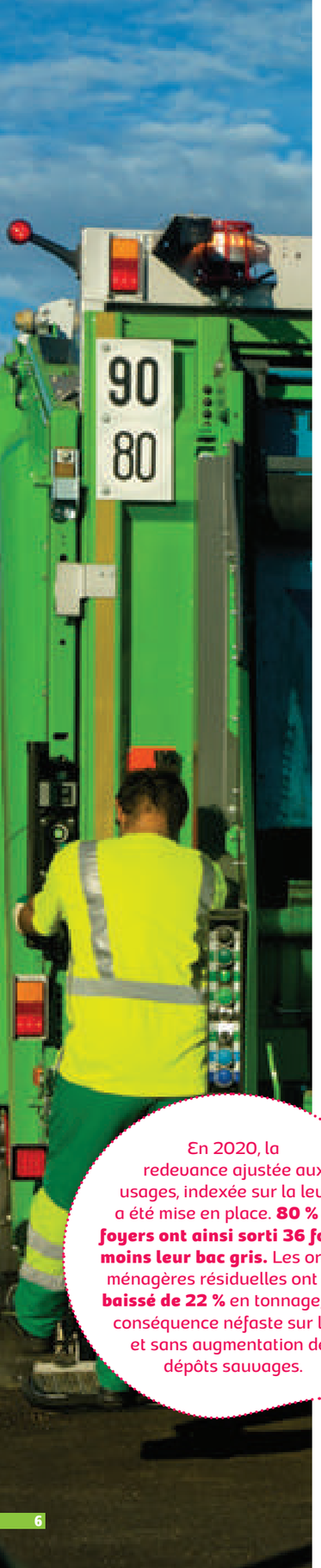

SMICTOM 2020 et biodéchets

PROJET SMICTOM 2020 : L'HEURE DU BILAN

2020 fut l'année bilan d'un projet mené au sein des différents services du SMICTOM visant à optimiser les process et améliorer les performances.

Collecte

Tri des biodéchets

- Mise en place de la collecte tout sur le territoire
- Intensification de la promotion du compostage

RÉSULTATS

2899 tonnes collectées en 2020 soit 22kg/an/hab

Une adhésion des habitants

PERSPECTIVES : atteindre 4000 tonnes sans concurrencer le compostage

Porte-à-porte

- Optimisation des circuits de collecte
- Modernisation du parc
- Réduction de la fréquence de collecte à 36 levées de bac gris

RÉSULTATS

80 % des foyers n'ont pas dépassé les 36 levées

Baisse de **22 %** des déchets du bac gris*

*entre 2019 et 2020

La qualité du tri est à un haut niveau

PERSPECTIVE : maintien des 36 levées en 2021

En 2020, la redevance ajustée aux usages, indexée sur la levée, a été mise en place. **80 % des foyers ont ainsi sorti 36 fois ou moins leur bac gris.** Les ordures ménagères résiduelles ont ainsi **baissé de 22 %** en tonnage, sans conséquence néfaste sur le tri et sans augmentation des dépôts sauvages.

Traitement

Taux de valorisation : **86 %**

Centre de tri

- Des conventions ont été signées avec des collectivités partenaires pour faire monter en charge le centre de tri
- CITEO a validé l'extension des consignes de tri le 28 janvier 2021. Elle aura donc lieu fin décembre 2022

RÉSULTATS

Le centre de tri accueille désormais les déchets recyclables d'autres collectivités, dans une logique d'échange de bons procédés (envoi d'incinérables en échange)

Les marchés préparatoires sont lancés pour adapter le centre de tri et capter les nouveaux flux (18 mois de délais de marchés, d'études et de tavaux)

PERSPECTIVE : D'ici 2 ans, mise en place de nouvelles consignes (tri de tous les emballages)

CSDND

- La durée d'exploitation du site n'a pas été prolongée

RÉSULTAT

Le CSDND ne sera plus exploité

PERSPECTIVE : Le site passera en suivi post-exploitation fin 2022. Un projet d'implantation de ferme photovoltaïque est à l'étude

Site de compostage

et externalisation du traitement des OMR

- Le site de compostage est arrêté depuis l'incendie de 2018

CONSÉQUENCE

Les ordures ménagères sont traitées par incinération.

PERSPECTIVE : une étude est en cours pour le devenir du site

BIODÉCHETS : UN SERVICE ADOPTÉ

Généralisé en 2019, le service de collecte des biodéchets fonctionne désormais efficacement. En 2020, il a permis d'éviter l'équivalent de 223 tonnes de CO2.

2 900 tonnes de biodéchets collectés soit 22 kg/hab/an

Bénéfices environnementaux

223 tonnes de CO2 évitées

2087 MWh d'énergies produits

Qualité des dépôts

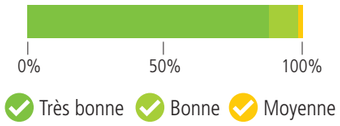

Distribution des kits biodéchets

Taux d'équipement : **75 %**

7253 kits biodéchets distribués

6 840 lots de sacs krafts réapprovisionnés

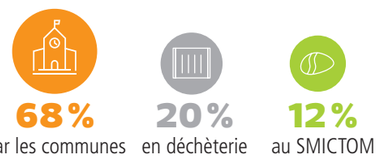

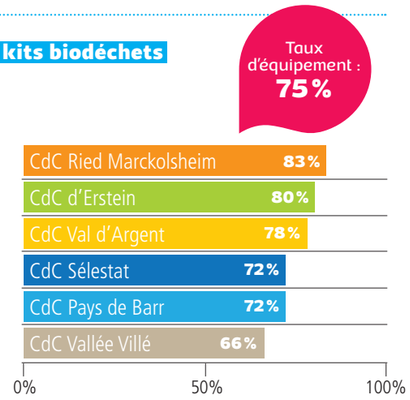

DES ANIMATIONS SCOLAIRES pour sensibiliser au bénéfice du compost pour la vitalité de la biodiversité du sol

Frédéric Liénard, spectacle « Ceux qui ne se voient pas »

Malgré les circonstances si particulières de 2020, l'équipe d'animation du SMICTOM, accompagnée par le comédien Frédéric Liénart, a pu sensibiliser 1225 enfants à la biodiversité du sol et au mécanisme du compostage.

1225 enfants sensibilisés à la biodiversité du sol et au compostage

LE COMPOSTAGE RESTE LA PRATIQUE LA PLUS VERTUEUSE

En complément du service de ramassage des biodéchets, le SMICTOM encourage la pratique du compostage. Le SMICTOM a déployé 3 nouveaux sites de compostage partagé, portant à 36 le nombre d'installations.

En Février 2020, le SMICTOM d'Alsace Centrale a adhéré en tant que membre du CA au Réseau Compost.

En 2020, le SMICTOM a formé la 7ème promotion avec 19 nouveaux guides. Cela porte le nombre total de guides formés depuis 2012 à 130, dont une quarantaine actifs dans l'association. Le SMICTOM a par ailleurs renouvelé en fin d'année sa convention de partenariat et de financement à hauteur de 5000 € avec l'association ACJCA.

Préuention des déchets

Le SMICTOM anime, à l'échelle de l'Alsace Centrale, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme réglementaire a pour objectif d'organiser et conduire les actions qui permettront de réduire localement la production de déchets. Depuis la mise en place du premier PLP en 2010, les tonnages collectés ont fortement diminué.

L'objectif pour 2025 est de réduire la production de déchets par an et par habitant de 30 kg, pour atteindre 498 kg. Le programme prévoit également d'atteindre le chiffre de 80 % de valorisation des déchets. **En 2020, ces deux objectifs ont été atteints.**

Cette année, en plus de l'animation de la thématique biodéchets, le SMICTOM s'est concentré sur la promotion des articles d'hygiène durables et le tri des textiles.

Les actions phares du PLPDMA sont :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- le tri à la source des biodéchets
- la gestion alternative des déchets verts
- la promotion de la collecte des textiles
- la promotion des articles d'hygiène durable
- la promotion du STOP PUB
- la limitation de la consommation des suremballages, vaisselles et barquettes plastiques
- la réparation et la collecte des électroménagers en vue de leur recyclage
- les limitations des ordures ménagères résiduelles par l'animation de la redevance incitative
- l'accompagnement de nouvelles filières de collecte en déchèteries

PROMOTION DES ARTICLES D'HYGIÈNE DURABLES

Hygiène féminine

Lancé en 2019 et clôturé en 2020, le programme de soutien des articles d'hygiène féminine durables a remporté un franc succès : 354 foyers ont pu être subventionnés pour l'achat d'alternatives durables. 69 % des bénéficiaires sont passées définitivement aux protections durables et 95 % en sont devenus ambassadrices auprès de leurs entourages*.

Couches lavables

Le programme de prêt de couches lavables a très bien fonctionné cette année, 36 familles en ont bénéficié. Finalement, 21 familles ont basculé vers le durable et ont reçu une subvention.

*Enquête auprès de 159 usagers bénéficiaires du service

PROMOTION DE LA COLLECTE DE TEXTILES
pour le soutien d'une boucle d'économie circulaire locale

Le gisement de textiles, linges et chaussures représente 9,7 kg par an par habitant en France. En Alsace Centrale la filière a permis de capter 69 % du gisement en moyenne. Le SMICTOM, même s'il n'est pas collecteur de cette filière, a une responsabilité dans la promotion du geste de tri. Aussi, depuis 2015, il organise un concours de collecte des textiles en partenariat avec Emmaüs Scherwiller afin de sensibiliser les collégiens au tri des textiles et à l'éco-consommation. Cette année, 8 collèges ont participé, récoltant 9 905 kilos de textiles, dont 30 % ont pu alimenter les boutiques locales de seconde main. Les collèges ont bénéficié pour cette opération de 4 955 euros de subventions.

BILAN 2020 : LE BAC GRIS, UN EXCELLENT INDICATEUR

Le poids du bac gris a baissé de 22 % entre 2019 et 2020. C'est la conséquence directe du tri des biodéchets et de la mise en place de la redevance indexée sur les levées. Mais au-delà du poids du bac, il est intéressant d'analyser son contenu, pour voir les marges de progression restantes. Le SMICTOM missionne donc périodiquement une entreprise spécialisée qui analyse de grands échantillons issus des bennes et livre ses résultats.

Composition moyenne des OMR du SMICTOM d'Alsace Centrale en 2020

Données Ecogeos 2020 pour le SMICTOM d'Alsace Centrale, chiffres issus des caractérisations basées sur la masse.

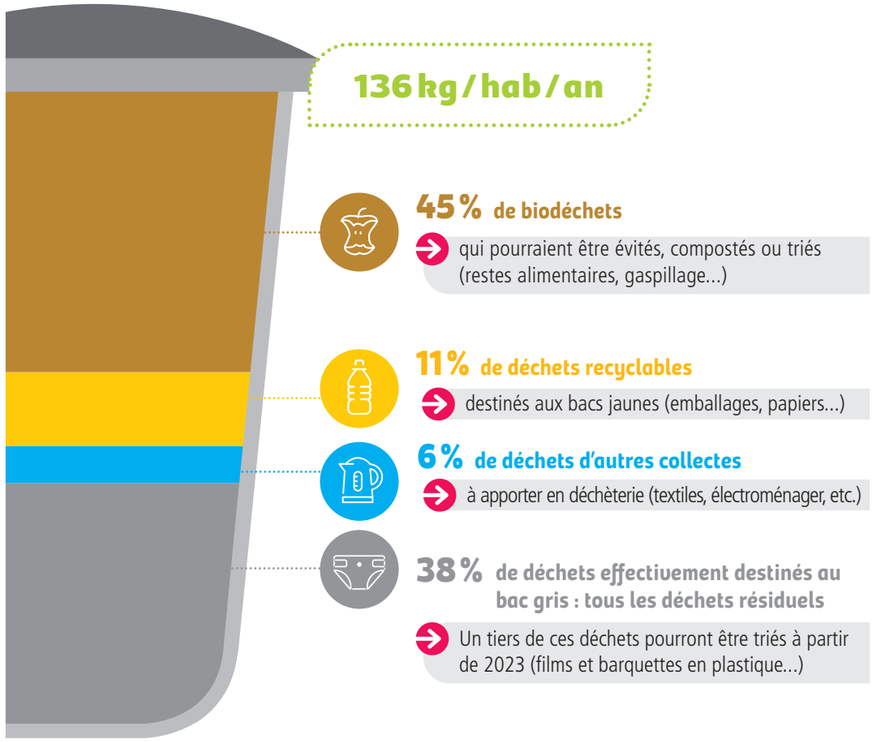

Une évolution positive entre 2017 et 2020

-25 kg
de biodéchets dans le bac gris par habitant grâce au tri des biodéchets et au compostage. Continuons nos efforts !

-36 %
de déchets recyclables dans le bac gris, montrant une diminution des emballages jetés par erreur et une bonne qualité du tri.

Veillons ensemble à diminuer la production de tous nos déchets (emballages, déchèteries, déchets verts). Plus d'infos sur l'objectif Zéro Déchet : **www.smictom-alsacecentrale.fr**

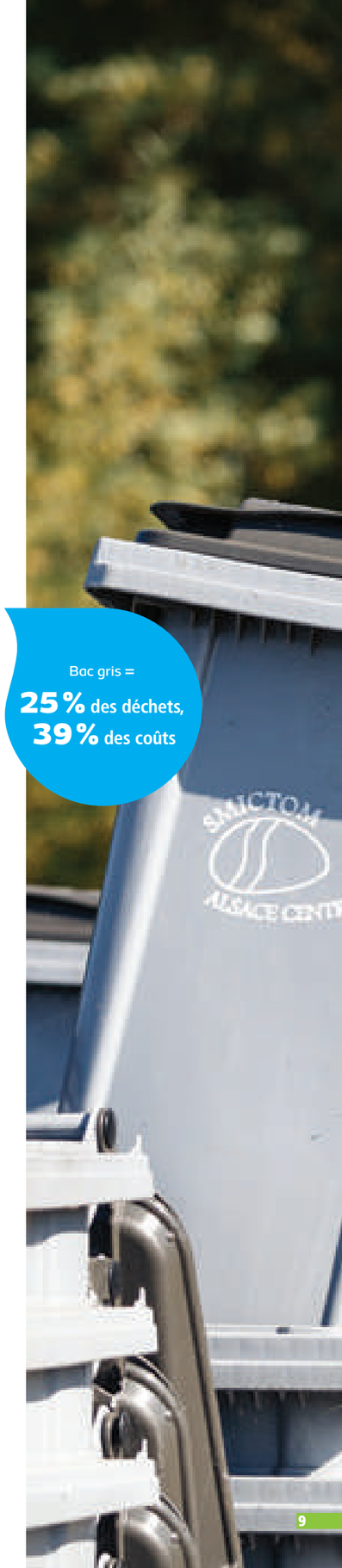

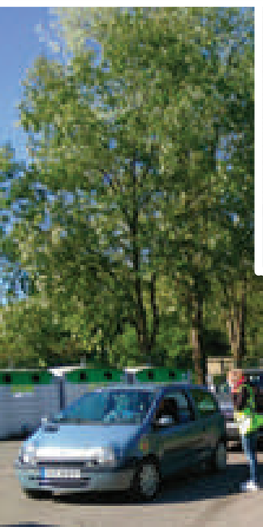

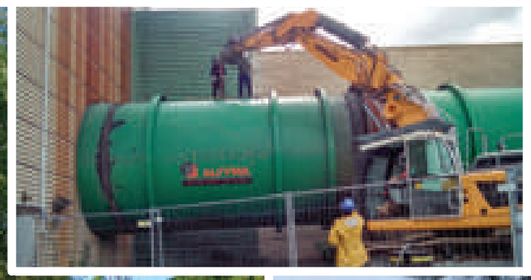

BILAN D'ACTIVITÉS 2020

Présentation

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de 90 communes, regroupées en 6 communautés de communes qui appliquent une redevance incitative unique depuis 2010. Il a pour missions :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des points d'apport volontaire sur son territoire
- L'exploitation de 8 déchèteries
- L'exploitation du centre de tri de Scherwiller, de l'Unité de Compostage de Scherwiller et du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Châtenois (CSDND)
- La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction de la quantité de déchets
- La facturation de la redevance incitative, la gestion des bacs et la gestion des demandes des usagers.

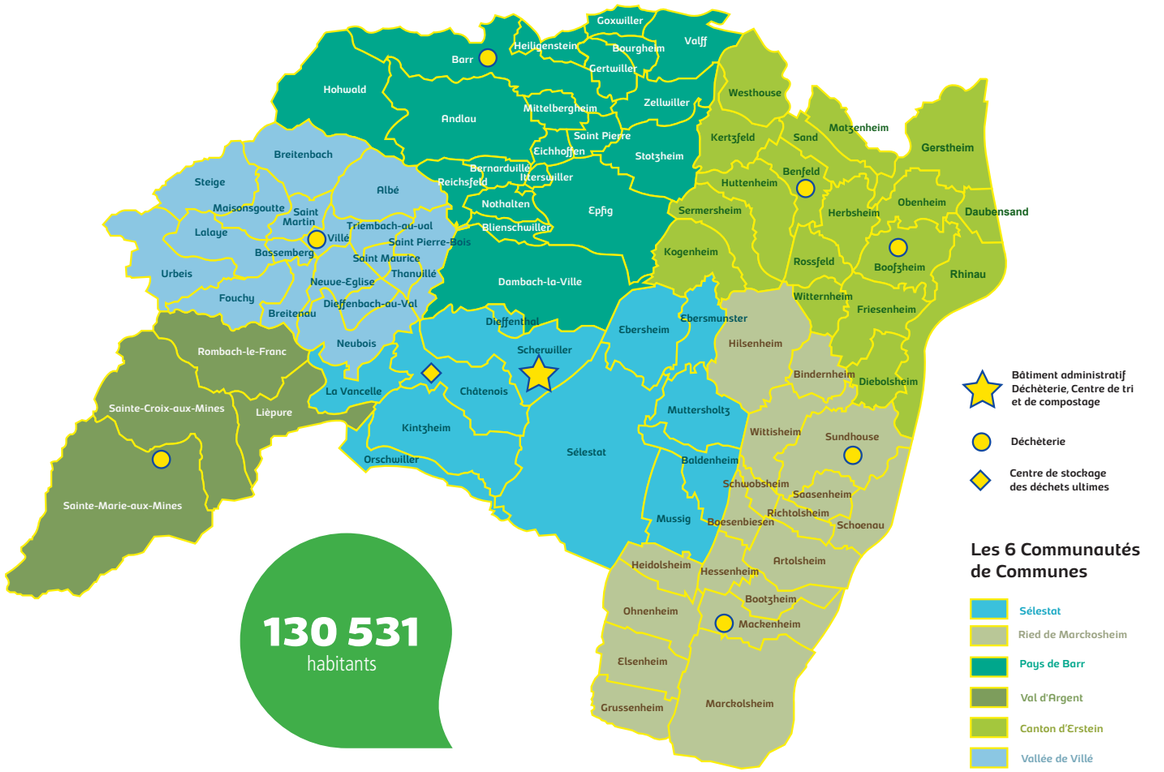

Collecte, traitement, valorisation : quel circuit suivent nos déchets ?

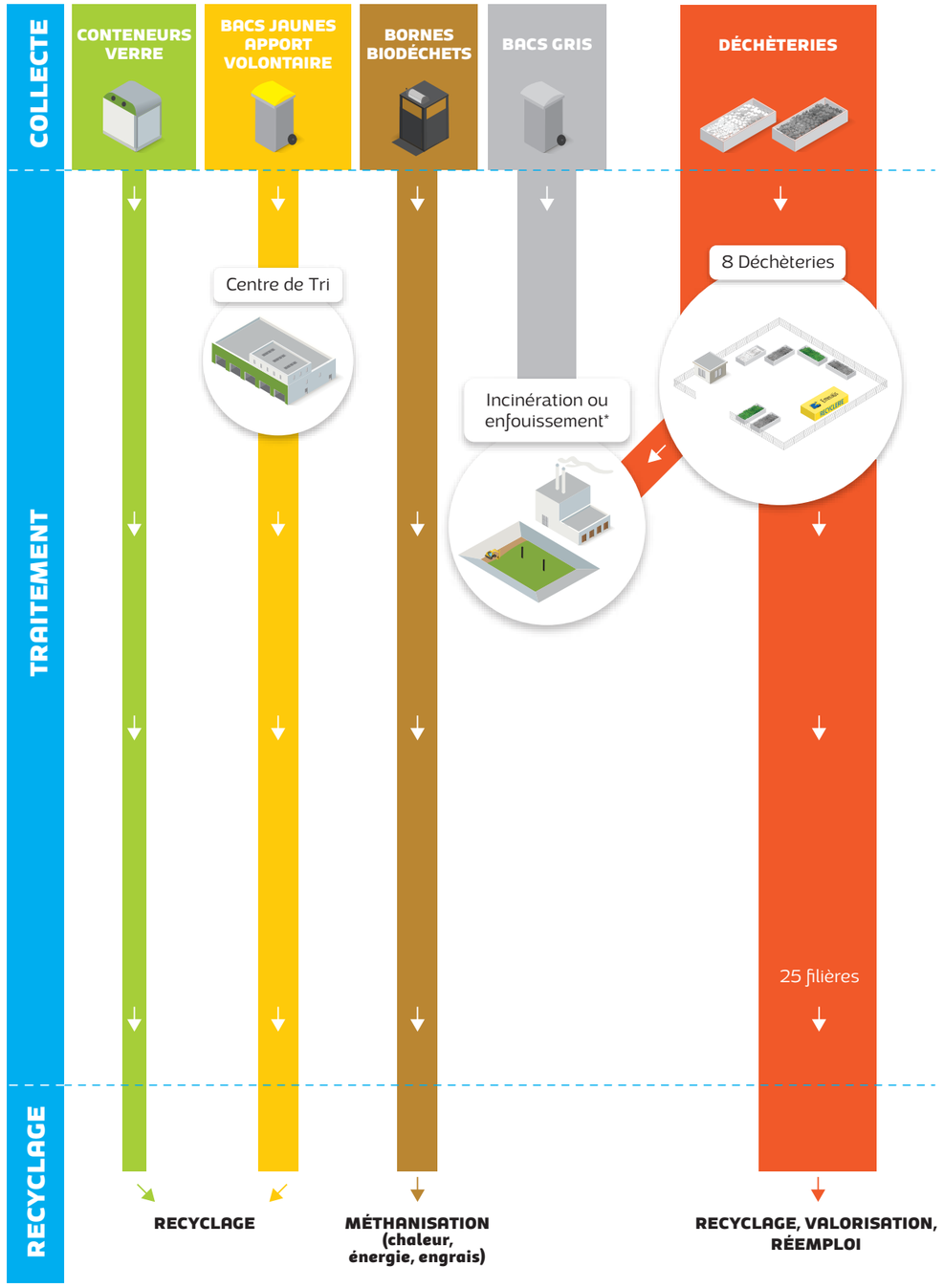

* Les OMR sont envoyées dans des centres d'enfouissement extérieurs, le CSDND du SMICTOM ne reçoit que des déchets ultimes lorsque les incinérateurs sont indisponibles.

La composition du bureau syndical

Président
Jean-Pierre Piela
Maire de Breitenbach

1er Vice-président
• finances •
Denis Petit
Maire de Lièpvre

2e Vice-président
• CSDND •
Christian Ottenwaelder
Adjoint au Maire de Châtenois

3e Vice-président
• tri et transfert •
Dominique Waegell
Conseiller municipal à Scherwiller

4e Vice-président
biodéchets / déchets verts
Philippe Schaeffer
1er Adjoint au Maire de Gerstheim

5e Vice-président
• collecte et garage •
Martin Klipfel
Maire de Grussenheim

6e Vice-président
• déchèteries •
Germain Lutz
Maire de Valff

7e Vice-président
• relation aux usagers •
Laurent Geyller
Conseiller délégué à Sélestat

Animation des autres commissions

Commission Communication Prévention : Joffrey DAVID
Commission Partenariats et Débat Citoyen : Fernand WILLMANN
Commission Énergie : Denis RUXER
Commission Coopération territoriale : Caroline WACH

L'organigramme

Président
Jean-Pierre PIELA

Directeur
Nicolas PIERAUT

Pôle secrétariat Direction et Élus
Muriel SEILLER

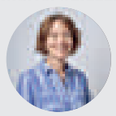

151 agents au service du territoire

Attachés à la Direction

Contrôle de Gestion
Chargé de projet
Joël WENDLING

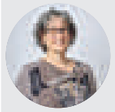

Administration générale et marchés publics
Véronique DOLLE

Hygiène-Sécurité, Maintenance
Grégory GILGENMANN

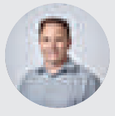

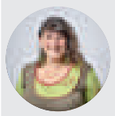

Énergie, RSO
Olga BOIDOT

Service aux usagers

Collecte Déchèteries - Équipement
Redevance incitative
Jean-Pierre RENAUDIN

- Accueil
- Porte-à-porte
- Demandes Réclamations
- Apport volontaire
- Administration usagers
- Garage
- Pré-collecte
- Déchèteries

Traitement déchets

Pôle Centre de tri CSDND
Justine MAHÉ

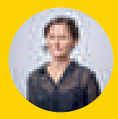

- Centre de tri
- CSDND

Pôle transfert
Amandine DRESSLER

- Incinération
- Environnement

Services ressources

Pôle Finances
Fabien GALMICHE

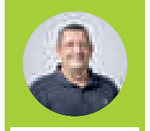

- Marchés publics
- Budget - Compta Finances
- Facturation Redevance incitative
- Informatique (maintenance)

Pôle Ressources Humaines
Valérie KIEFER

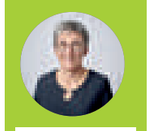

- Administration des RH
- Développement

Pôle Communication
Sylvie PEPIN

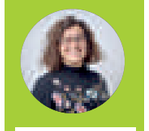

- Prévention
- Animation
- Communication

Ressources humaines

QUI SONT LES AGENTS DU SMICTOM ?

151 agents

7% de catégorie A

7% de catégorie B

86% de catégorie C

80% de titulaires de la fonction publique teritoriale

62% d'hommes

38% de femmes

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Emploi des seniors

41% des effectifs ont plus de 50 ans

57% des postes de catégorie A et B sont occupés par des femmes

9,15% des effectifs présentent un handicap

la loi fixe comme objectif l'intégration dans les effectifs de **6%** de personnes présentant un handicap

FORMATION

Le SMICTOM bénéficie des formations du CNFPT et investit en plus pour des formations non référencées.

38% des agents ont suivi au moins un jour de formation en 2020

DIALOGUE SOCIAL

20 réunions de travail ou d'information

ont été organisées avec les partenaires sociaux

SÉCURITÉ

Accidents du travail et de trajet 2020 (avec arrêt ou soins) :

6 agents Fonction Publique Territoriale

6 intérimaires

2 agents de droit privé

POLITIQUE SOCIALE

Le SMICTOM propose une politique sociale active avec :

Une prise en charge de **50€**/mois/agent pour une complémentaire santé

Une prise en charge de **15€**/mois/agent pour une prévoyance décès – invalidité

Une prise en charge à hauteur de **60%** des titres restaurant d'une valeur de **7€**

RSO : le SMICTOM engagé

Le SMICTOM a conscience de l'impact de ses activités, mais aussi de son rôle sociétal et environnemental. C'est pourquoi il s'est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).
Un état des lieux a été réalisé en 2020 afin d'identifier les questions sur lesquelles le SMICTOM souhaite approfondir sa responsabilité. Son plan d'action concerne plus particulièrement : l'environnement, les questions relatives aux usagers, le développement local, et les conditions de travail.

Environnement

- les chauffeurs ont été formés et sont motivés à l'éco-conduite,
- les trajets de tournées de collecte sont optimisés en continu,
- un plan de mobilité est animé pour encourager les alternatives à l'usage de la voiture solo (parking de co-voiturage, défis « Au boulot, j'y vais autrement », ateliers de réparation de vélos dans le cadre du programme national « Opération Coup de pouce »...)
- des gobelets réutilisables ont été donnés aux agents afin de remplacer les jetables,
- l'entretien des espaces verts se fait de manière différenciée,
- mise en place d'une politique d'optimisation des impressions et du matériel informatique.

Potentiel d'actions supplémentaires : rédiger une politique d'achats durables, mise en place du forfait mobilités durables.

Communauté et développement local

- partenariat avec Emmaüs afin de récolter des objets réutilisables et développer l'économie circulaire.

Questions relatives aux usagers

- une enquête de satisfaction est réalisée régulièrement auprès des usagers,
- des animations sont effectuées pour sensibiliser les usagers aux pratiques écoresponsables.

Relations et conditions de travail

- une étude des risques psycho-sociaux a été réalisée afin de les identifier et les réduire,
- un groupe « anti-gaspi » a été créé pour que des agents de différents services échangent sur des thématiques liées au développement durable du SMICTOM.

Potentiel d'actions supplémentaires : insérer le critère de l'insertion professionnelle dans les marchés publics, réaliser un projet de découverte des métiers

- 22 %
de déchets collectés dans le bac gris

LA COLLECTE EN 2020

Porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries

492 kg/hab
de déchets produits en 2020

(contre 580 kg de moyenne française)

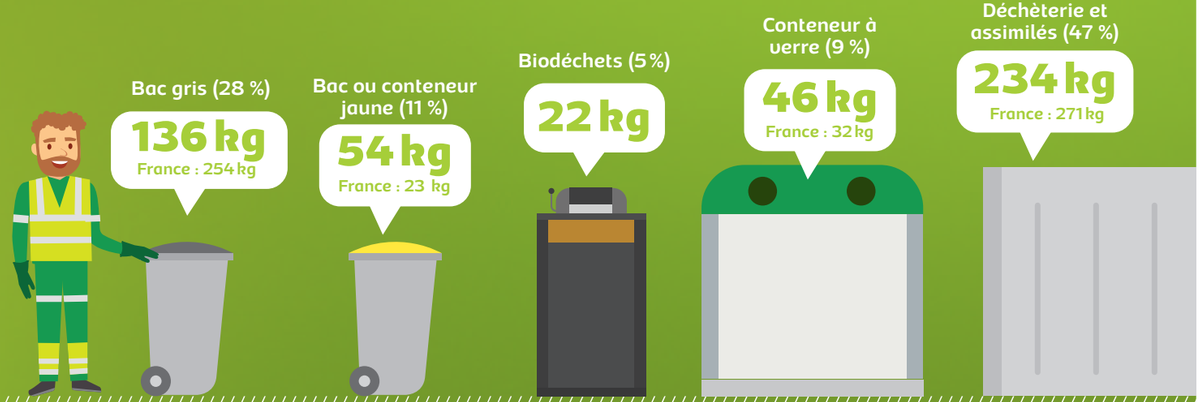

France : données 2017 ADEME

Collecte 2020 : évolutions et perspectives

LES GRANDS PROJETS MENÉS EN 2020 :

- Mise en place de la redevance incitative à la levée (comptabilisation des levées, suivi de l'utilisation du service par les usagers, action de communication, développement de « mon compte SMICTOM »),
- Optimisation de la collecte des OMR suite à l'évolution des pratiques des usagers liées à la mise en place des 36 levées inclus dans l'abonnement
- Adaptation des fréquences de collectes et contenants des bornes biodéchets afin de répondre aux besoins du territoire
- Acquisition et mise en service d'une grue compactrice efficace pour optimiser la collecte des points d'apport volontaire jaunes et grises afin d'inclure les points de regroupement sans moyens supplémentaires

Le SMICTOM a réussi à maintenir les différentes collectes pendant les périodes de confinement et ainsi montrer l'utilité de ce service public.

80 %
des usagers ont sorti leur bac gris 36 fois ou moins dès la première année de mise en service de la nouvelle redevance

LES PROJETS PRÉVUS EN 2021 :

- Mise en service de convention avec les communes pour la gestion des points d'apport volontaire en faisant notamment l'acquisition d'un véhicule de nettoyage des bornes afin de garantir l'attractivité de ces équipements auprès des usagers.
- Simplification des démarches des usagers avec le Service aux Usagers : développement de la « webagence » permettant plus de démarches matérialisées et simplification des procédures
- Déploiement du contrôle d'accès sur les points d'apports volontaires d'ordures ménagères résiduelles (OMR)

Organisation

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire.

PORTE-À-PORTE

14 équipes de collecte

37 % des déchets collectés

Collecte hebdomadaire du bac gris

destiné aux ordures ménagères résiduelles (déchets non valorisables)

Collecte tous les quinze jours du bac jaune

destiné aux emballages ménagers recyclables (flacons et bouteilles en plastique, papiers et cartonnettes non souillés, emballages métalliques, briques alimentaires)

APPORT VOLONTAIRE

2 équipes + prestataire pour les biodéchets

16 % des déchets collectés

Pour le verre

Pour le papier-carton et les emballages ménagers recyclables

Pour les biodéchets

Pour les ordures ménagères

Répartition des tonnages collectés

PAR MODE DE COLLECTE

	2019	2020	Kg/hab	Évolution
Collecte en Porte à Porte (jaune et gris)	29 041	23 517	180	- 19 %
Collecte en apport volontaire + apports directs	7 707	10 198	78	+ 32 %
Déchèteries	33 407	30 352	234	- 9 %
TOTAL	**70 155**	**64 067**	**492**	**- 9 %**

PAR TYPE DE DÉCHETS

	2019	2020	Kg/hab	Évolution
OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	22 590	17 712	136	- 22 %
Recyclables*	13 484	13 016	100	- 3,5 %
Biodéchets	500	2 900	22	+ 480 %
Déchèteries et autres**	33 581	30 439	234	-9 %
TOTAL	**70 155**	**64 067**	**492**	**- 9 %**

* Bacs jaunes + apport volontaire + apport direct Centre de Tri
** Déchèteries + apport direct CSDND + apport direct déchets verts + encombrants

Évolution des tonnages collectés

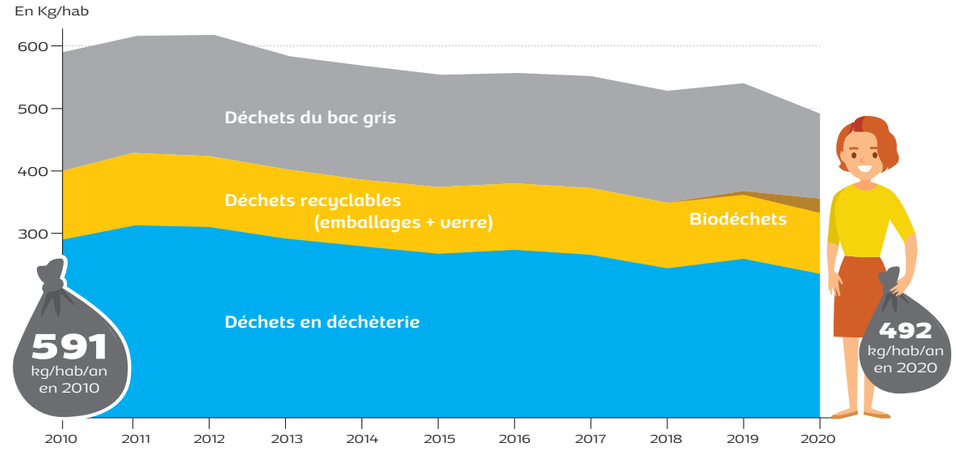

Grâce au PLPDMA, la production de déchets par habitant par an en Alsace Centrale a diminué de 17 % en 10 ans, contre 2 % à l'échelle nationale (source ADEME). Cette baisse a permis de compenser en partie la production de déchets issue de l'augmentation de la population du territoire.

TONNAGES COLLECTÉS EN COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

	2019	2020	Kg/hab	Évolution
Jaune (déchets recyclables)	6 905	6 200	47	- 10 %
Gris (Ordures Ménagères Résiduelles)	22 136	17 317	133	- 22 %
TOTAL	**29 041**	**23 517**	**180**	**- 19 %**

ESTIMATION DE LA PART DES PROFESSIONNELS DANS LES DÉCHETS TRAITÉS

On peut estimer que les professionnels représentent 9 % du volume des déchets traités sur la base du volume de bac mis à disposition.

Répartition par typologie d'usagers du volume de bac mis à disposition

L'apport volontaire (AV)

LE PARC DES CONTENEURS

Verre

383 conteneurs sont placés, soit une moyenne d'un conteneur pour 325 habitants. Ces conteneurs sont disposés dans les déchèteries et dans l'ensemble des 90 communes en fonction du nombre d'habitants ou de points spécifiques de fort apport.

Emballages ménagers recyclables

225 conteneurs jaunes assurent la collecte des emballages ménagers dans les immeubles où la qualité du tri n'était plus assurée avec des bacs individuels. Ces conteneurs jaunes équipent également des points de regroupement ou des écarts de collecte.

Biodéchets

631 bornes biodéchets sont dédiées à la collecte en apport volontaire des biodéchets. Ces déchets sont ensuite valorisés par méthanisation à Ribeauvillé.

Ordures Ménagères Résiduelles

17 conteneurs gris permettent la collecte des OMR pour les quartiers de Sélestat où la typologie d'habitat ne permet pas le stockage des bacs.

LES TONNAGES COLLECTÉS PAR LE RÉSEAU DE BORNES ET DE CONTENEURS (SANS LES APPORTS DIRECTS)

	2019	2020	Kg/hab	Évolution
Verre	5 757	6 016	46	+ 5 %
Emballages ménagers recyclables	822	790	6	- 4 %
OMR	282	255	2	- 10 %
Biodéchets	500	2 900	22	+ 480 %
TOTAL	**7 361**	**9 961**	**76**	**+ 35 %**

PROPORTION DES MATIÈRES COLLECTÉES EN APPORT VOLONTAIRE

(critère de comparaison : poids)

PERFORMANCES DU GESTE DE TRI

En 2020, la qualité du geste de tri s'est maintenue avec 12 % d'erreurs de tri dans le bac jaune. Les caractérisations sur le bac gris ont permis de calculer les performances de tri en évaluant le taux de captage de chaque matière.

	Taux de captage SMICTOM	Moyenne française
Papiers	84 %	70 %
Cartons	84 %	70 %
Briques alimentaires	52 %	57 %
Bouteilles et flacons	78 %	61 %
Emballages acier	50 %	68 %
Emballages aluminium	32 %	48 %
Emballages en verre	94 %	85 %

Les déchèteries

Avec une vingtaine de filières, les 8 déchèteries gérées par le SMICTOM reçoivent 47 % des déchets collectés en Alsace Centrale. L'apport de déchets, limité à 2m³ par semaine, gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels, est réservé aux personnes résidant sur le territoire du SMICTOM. Le contrôle d'accès est fait grâce à la carte OPTIMO et le nombre de passages inclus dans la redevance est de 24 par an depuis le 1er janvier 2018.

Le contexte sanitaire particulier de l'année 2020 a nécessité un important engagement des agents du syndicat. Certains projets ont été reportés : travaux sur les déchèteries, extension des sites pilotes plastiques durs (Villé), huisseries (Scherwiller), mise en place d'un test sur le polystyrène (Benfeld).

La fermeture des déchèteries qui a été imposée par les mesures gouvernementales a impliqué une forte concentration des apports des usagers lors du déconfinement. Toutefois l'organisation et l'adaptabilité et la réactivité des agents a permis dès la fin du premier confinement de garantir une bonne qualité de l'accueil des usagers dans les déchèteries y compris lors du deuxième confinement.

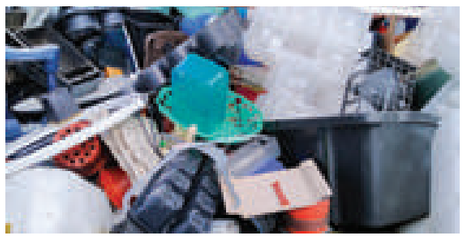

LES PROJETS PRÉVUS EN 2021

- Déployer de nouvelles filières comme les plastiques durs, les menuiseries et les rembourrés
- Simplifier les horaires d'ouverture pour s'adapter aux nouvelles affluences

- 22 %

de déchets verts collectés :
les pratiques de jardinage naturel (limitation des intrants et extrants au jardin) se développent, encouragées par le confinement du printemps 2020.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

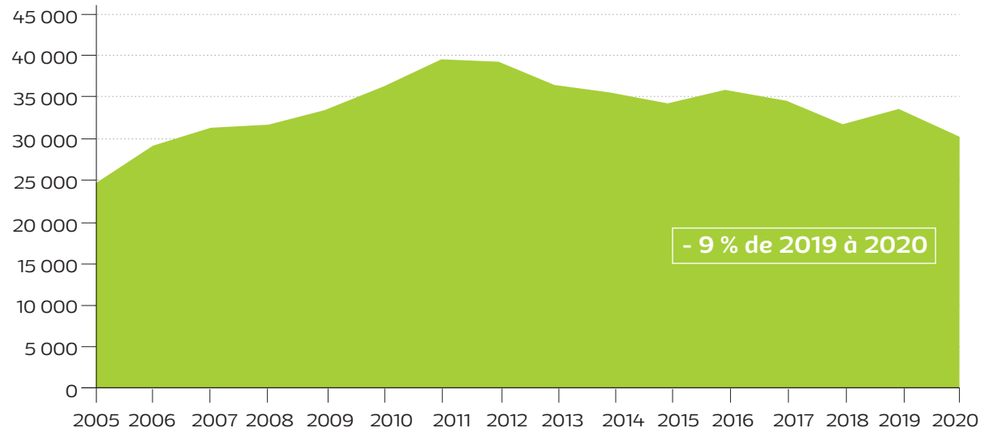

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

	Prestataire	2019	2020	Kg/hab	Évolution
Papiers/cartons	SCHROLL	1 355	1 387	11	+ 2 %
Bois	SCHROLL	4 070	3 753	29	- 8 %
Électroménager	ENVIE, ÉCO SYSTÈME	1 224	1 158	9	- 5 %
Métaux	METAUFER	1 721	1 667	13	- 3 %
Huiles végétales	BM SARL	22	20	0,2	- 9 %
Déchets incinérables	SUEZ RV NORD-EST 67	454	0	0	- 100 %
Huiles minérales	ETS GRANDIDIER	73	69	0,5	- 5 %
Piles et accumulateurs	ETS GRANDIDIER	20	15	0,1	- 25 %
Batteries	ALSADIS	48	51	0,4	+ 6 %
Tubes néons	RECYCLUM	6	6	0,05	0 %
Déchets enfouis	SMICTOM D'ALSACE CENTRALE	6 897	6 862	52	- 0,5 %
Déchets verts	JEHL, CENTRE ALSACE COMPOST, SPIESS	6 496	5 080	39	- 22 %
Gravats	SUEZ RV NORD-EST 68, METAUFER	7 154	6 396	49	- 11 %
Déchets dangereux	ALSADIS, ECO DDS	221	199	2	- 10 %
Radiographies	EST ARGENT	2	2	0,02	0 %
Mobilier	ÉCO MOBILIER, SUEZ RV NORD-EST 67	2 428	2 468	19	+ 2 %
Plâtre	SCHROLL	1 078	1 078	8	0 %
Huisseries	SCHROLL	56	53	0,41	- 5 %
Plastiques durs	SCHROLL	80	88	1	10 %
Cartouches d'encre	LVL	2	0	0	- 100 %
TOTAL		**33 407**	**30 352**	**234**	**- 9 %**

Les déchèteries vous accueillent…

- **Du 1er avril au 31 octobre :**
  du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h
  le samedi, de 8h à 12h et de 13h à 18h
- **Du 1er novembre au 31 mars :**
  le mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
  le samedi, de 8h à 12h et de 13h à 17h

> Les horaires des déchèteries vont changer au 1er septembre 2021.

Les déchèteries sont fermées les jours feriés. Les professionnels n'ont pas accès aux déchèteries les samedis.

RECYCLERIE : POUR PLUS DE RÉEMPLOI

Les objets déposés en recyclerie ne sont pas considérés comme des déchets car ils sont remis en circulation dans le marché de seconde main par Emmaüs. Ce tonnage est donc retiré du calcul de production de déchets par an et par habitant dans le cadre du PLPDMA.

1781 t
collectées en 2020, soit 14 kg/an/hbt

- 36 %
par rapport à 2019

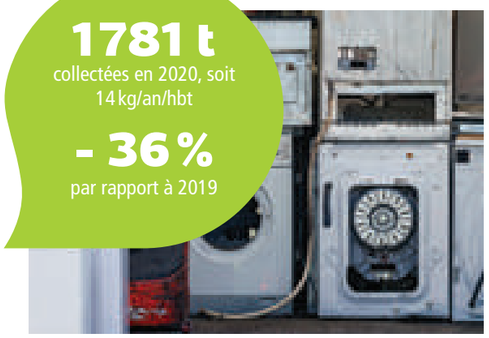

LE TRAITEMENT EN 2020

Le SMICTOM a sous sa reponsabilité :

- **un Centre de Tri,** à Scherwiller, pour séparer mécaniquement et manuellement les flux de déchets des bacs et conteneurs jaunes
- **un Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND),** à Châtenois, pour stocker durablement et sûrement les déchets ultimes

Le traitement est géré par des prestataires pour :

- **la valorisation des biodéchets** par méthanisation
- **l 'incinération** d'une partie des déchets ultimes et des OMR
- les différentes filières prises en charges en déchèteries non gérées par le SMICTOM

La bonne qualité du tri chez les habitants permet aujourd'hui de maximiser la valorisation des déchets au sein des unités de traitement.

Valorisation des déchets par le tri et la méthanisation

UN CENTRE DE TRI OPTIMISÉ GRÂCE À DES PARTENARIATS ENTRE ACTEURS PUBLICS

Dans une logique de partenariat avec des territoires voisins, le SMICTOM a signé des conventions qui permettent au Centre de Tri de Scherwiller d'accueillir des tonnages issus d'autres collectivités.

En contrepartie, le SMICTOM confie des tonnages (bac gris), par exemple, pour traitement par le Smitom de Haguenau-Saverne et le SERTRID.

Ainsi, 97 tonnes provenant d'autres collectivités ont été traitées à Scherwiller. Ces apports permettent de mieux exploiter le site selon ses capacités et pérennise la légitimité de son existence au sein du maillage français de centres de tri. Les chiffres fournis ci-dessus concernent uniquement la part concernant les habitants du territoire du SMICTOM d'Alsace Centrale.

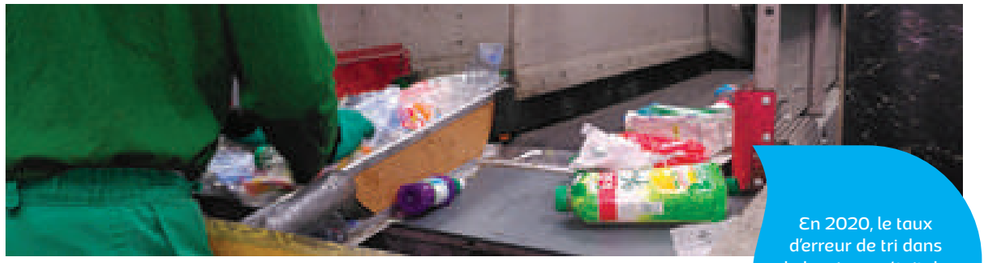

En 2020, le taux d'erreur de tri dans le bac jaune était de **12 %**

CENTRE DE TRI DE SCHERWILLER (CDT)

Données concernant les matières collectées sur le territoire du SMICTOM

Le Centre de Tri reçoit les matières issues des bacs et des conteneurs d'apport volontaire jaunes.

	2019	2020	Kg/hab	Évolution
Tonnes Traitées	**8 075**	**7 324**	**54**	**- 9 %**
Valorisées	**6 906**	**6 173**	**46**	**- 11 %**
dont acier d'emballages	339	359	3	+ 6 %
dont aluminium d'emballages	47	45	0	- 4 %
dont cartons	1 791	1 683	12	- 6 %
dont journaux et illustrés	3 792	2 961	22	- 22 %
dont briques alimentaires	107	110	1	+ 3 %
dont bouteilles et flacons PET clair	473	466	3	- 1 %
dont bouteilles et flacons PET foncé	132	127	1	- 4 %
dont bouteilles et flacons PEHD	225	214	2	- 5 %
dont papier carton mélangés	-	208	2	-
VALORISATION	**86 %**	**84 %**		**-2 pts**

La capacité de traitement considérée en deux postes de travail est de 20 000 tonnes par an.

LES PROJETS MENÉS EN 2020

- **Poursuite de la candidature à l'appel à projet CITEO** pour l'extension des consignes de tri.
- **Démarrage du partenariat avec des collectivités pour augmenter le tonnage traité au centre de tri :** Smitom Haguenau-Saverne en septembre et SERTRID (Syndicat d'études et de réalisations pour le traitement intercommunal des déchets du territoire de Belfort) en novembre.
- **Préparation et mise en place du passage en 2 postes au 19 octobre :** création d'une deuxième équipe, soit 15 postes supplémentaires et fonctionnement du centre de tri de 5h à 21h.

Le contexte sanitaire particulier de l'année 2020 a engendré un arrêt de la ligne de tri du 23 mars au 24 avril. Durant cette période, la collecte sélective a continué à être réalisée séparément et la matière a été compactée et stockée sur site pour être ensuite traitée au centre de tri au 3e trimestre 2020.

PERSPECTIVE 2021

- En raison de la validation de la candidature pour le passage en « extension des consignes de tri » par CITEO le 28/01/2021, le lancement du marché de conception réalisation pour l'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri est prévu pour fin 2021. La phase de travaux attendue en 2022. Le territoire pourra alors passer à la consigne « tous les emballages se trient» en décembre 2022.

UNITÉ DE COMPOSTAGE DE SCHERWILLER

L'unité de compostage de Scherwiller, créée en 1994, a été en fonctionnement jusqu'au 28 juin 2018, date à laquelle un incendie a détruit une partie du process.

Depuis cette date, la totalité des OMR et les refus de tri ont été détournés. En 2020, 19 447 T ont été détournés vers des centres de traitement externes dont 6% en centre de stockage et 94 % en unité de valorisation énergétique. Le stockage a été utilisé quand les incinérateurs étaient à l'arrêt (travaux, pannes...). La totalité des déchets verts est valorisée sur des sites de compostage externes. En 2020, 5080 T de déchets verts ont été valorisées sur le site de Scherwiller soit une baisse de 19 % par rapport à 2019 en corrélation avec la baisse du tonnage collecté en déchèterie. Le cylindre composteur (dit « BRS ») qui constituait la première étape du proces de compostage des OMR a été démantelé en 2020.

TRAITEMENT DES BIODÉCHETS PAR MÉTHANISATION

Less biodéchets collectés par la societé Agrivalor Energie à Ribeauvillé sont ensuite traités par méthanisation.

La méthanisation, comment ça marche ?

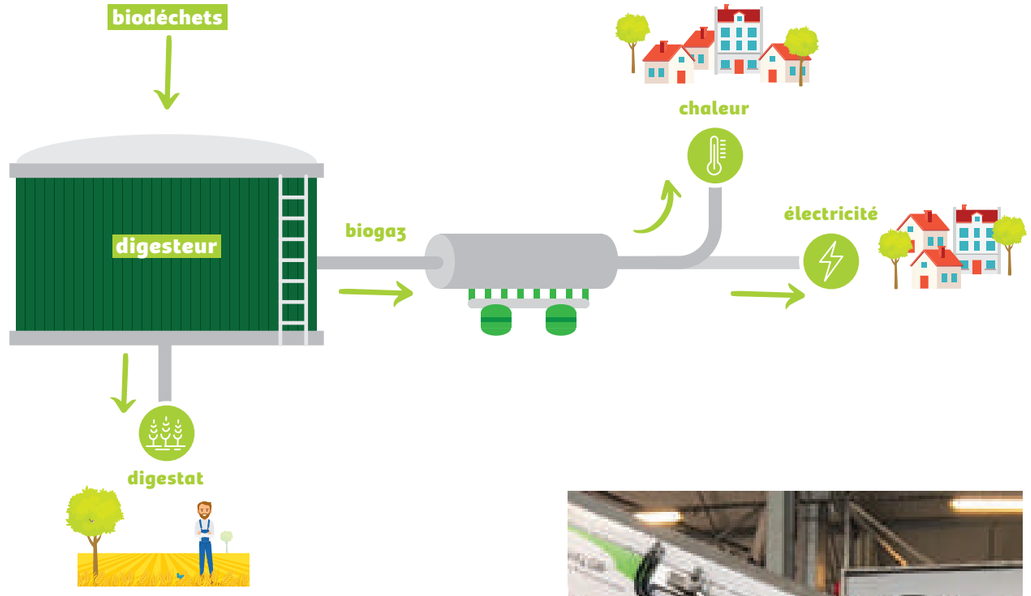

Une fois déposés à l'unité de méthanisation de Ribeauvillé, les biodéchets sont triés puis placés dans des digesteurs. Là, il vont naturellement être « digérés » et produire du biogaz.

Ce gaz alimentera alors deux moteurs de cogénération, pour produire de l'électricité et de la chaleur, qui serviront pour l'environnement proche du site. Enfin, le résidu de méthanisation, appeler digestat, servira aux agriculteurs alsaciens pour nourrir leur sol, évitant ainsi autant d'engrais chimiques de synthèse.

Le traitement des déchets par méthanisation est donc bénéfique à de nombreux points de vue :

- il évite l'incinération d'autant de déchets
- il permet un traitement local des déchets
- il produit de l'énergie propre et évite des engrais de synthèse dans les sols d'Alsace

2900 t de biodéchets traités par méthanisation en 2020

Le stockage au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS EN 2020

	2019	2020	Évolution
Déchets non collectés par le SMICTOM	8 972	8 549	- 5 %
Encombrants/refus Emmaüs, déchets ultimes des déchèteries	7 033	7 130	+ 1 %
Refus du centre de tri (Pré tri)	74	103	+ 39 %
Refus de compostage (refus lourds et refus légers)	112	0	- 100 %
Autres déchets divers	103	442	+ 329 %
TOTAL Châtenois	**16 294**	**16 224**	**- 0,4 %**

Le contexte sanitaire particulier de l'année 2020 a engendré l'arrêt du vidage des déchets au CSDND du 4 avril au 8 mai. Durant cette période, tous les apports ont été arrêtés mais la surveillance et l'entretien du site ont été assurés quotidiennement. Les tonnages non admis durant la période de confinement ont été décalés en partie à la fin de l'année.

LES GRANDS PROJETS MENÉS EN 2020

- **Trois phases de travaux liées à l'exploitation (couverture de phasage et captage du biogaz à l'avancement)**

  Ces travaux récurrents sont réalisés à l'avancement, à chaque élévation de 4 m de la zone d'exploitation.
  L'objectif est de limiter les nuisances olfactives grâce au captage du biogaz produit par la zone en exploitation et de réduire la production de lixiviats par la couverture des déchets sur les talus.
  Les tranchées de captage du biogaz sont connectées à la torchère centralisée via une vanne de réglage.
  Les talus de déchets sont couverts du bas en haut par un géocomposite drainant, 40 cm de matériaux argileux et 10 cm de terre végétale ensemencée par un mélange d'espèces herbacées sauvages et rustiques.
  Ces travaux ont eu lieu au CSDND en janvier, juillet et novembre.

- **Achat d'une torchère centralisée**

  Une torchère centralisée d'une capacité de débit de biogaz 500 m³/h en été, installée en remplacement de celle en location.
  Les réseaux biogaz et condensats ont été optimisés.
  En mai 2020, un laboratoire accrédité a effectué une campagne de mesures qui a conclu à la conformité des rejets.

- **Étude du choix de la couverture finale et du traitement des lixiviats du site in situ :**

  Un bureau externe a étudié plusieurs scénarii de couverture finale et de traitement des lixiviats sur les thématiques suivantes :
  - ▶ type d'étanchéité de la couverture finale
  - ▶ station de traitement des lixiviats la plus adaptée
  - ▶ implantation d'un bassin de stockage des eaux pluviales internes.

- **Préparation à l'impact du contournement de la RN59**

  Ventes de parties de parcelles situées dans l'emprise du contournement.
  Étude du dévoiement des réseaux assainissement et eau potable.

- **Tonnage admis en CSDND**

  Depuis l'incendie du process de compostage du site de Scherwiller en 2018, des apports de déchets externes sont admis au CSDND. Ainsi en 2020, la quantité d'apports externe est d'environ 8 500 tonnes et le tonnage total est de 16 224 tonnes.

LES PROJETS PRÉVUS EN 2021

- **Suite de l'étude pour la couverture finale du CSDND et le traitement des lixiviats in-situ.**
- **Travaux d'exploitation au fil du remplissage du dernier casier avec préparation du profil final.**
- **Travaux de mise en conformité du point bas casier nord.**
- **Préparation à la fermeture et au passage en post exploitation du CSDND.**

La valorisation énergétique par incinération

ÉVOLUTION DES TONNAGES INCINÉRÉS EN 2020

	2019	2020	Évolution
Déchets incinérables collectés en déchèteries	454	0	- 100 %
OMR et refus de tri détournés en incinération	7 050	18 138	+ 157 %
TOTAL incinérateur	**7 504**	**18 138**	**+ 142 %**

Bilan de valorisation des déchets

En 2020, 86 % des déchets collectés en Alsace Centrale ont été valorisés, conformément aux objectifs du programme TZDZG.

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

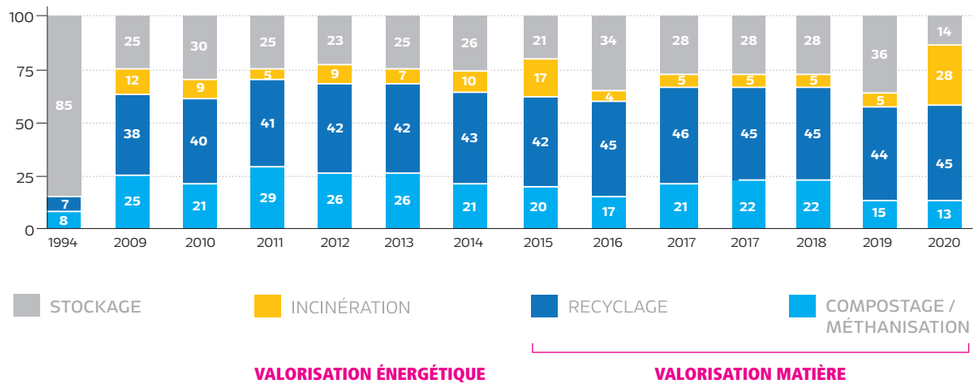

21,84 M€
de budget de fonctionnement 2020

INDICATEURS **FINANCIERS**

Pour une gestion transparente

Le SMICTOM opère en régie la majeure partie du service : collecte, exploitation du CSDND, du centre de tri et des 8 déchèteries du territoire. Les déchets collectés en déchèteries sont traités par des entreprises privées, à l'exception des déchets ultimes. Des opérateurs privés effectuent la gestion de la filière de biodéchets dans le cadre de marchés publics.

Le budget de fonctionnement 2020

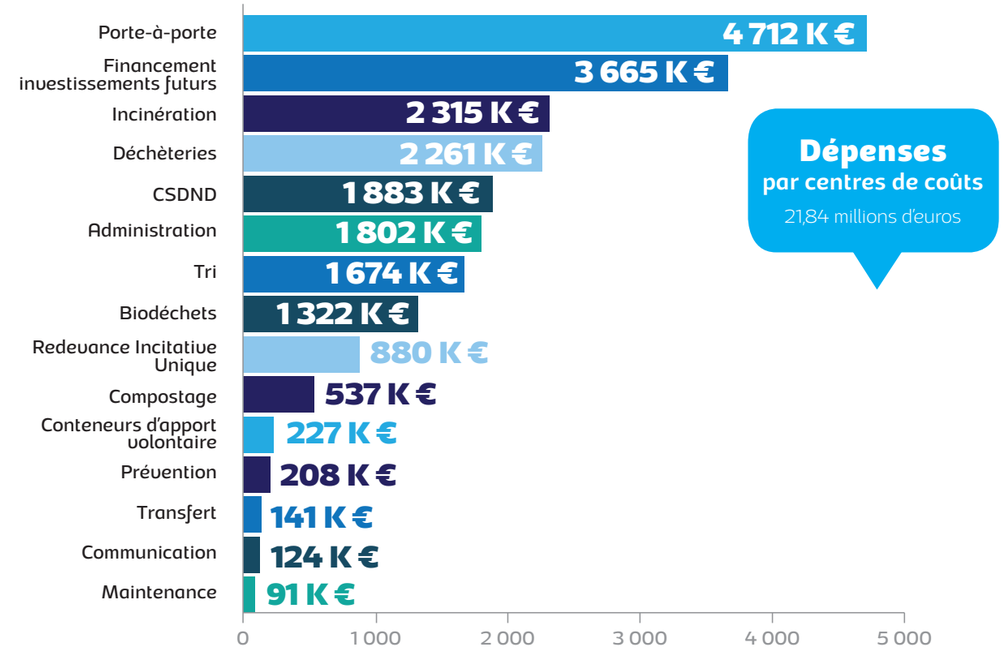

Dépenses
par centres de coûts
21,84 millions d'euros

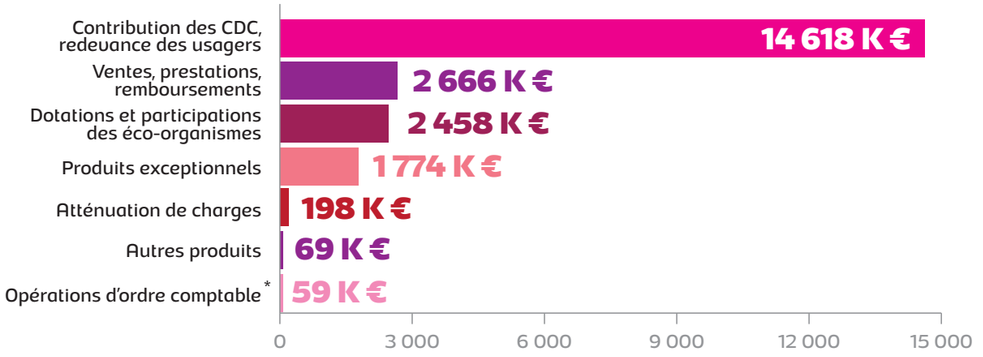

Recettes
par nature
21,84 millions d'euros

*dont fin remboursement assurance incendie 2018

Les dépenses d'investissement 2020

Centre de coût	Objet	Montant TTC
PAP - Porte à porte	Véhicules de collecte, remboursement d'emprunt et petit matériel	793 000 €
CSDND - CSDND	Travaux de couverture, pompe et collecteur	466 000 €
Bornes apport volontaire	Grue et bornes de collecte	395 000 €
Collecte biodéchets	Abris et matériels de précollecte	341 000 €
Unité de Compostage	Remboursement d'emprunts et démantèlement	285 000 €
Centre de tri	Remboursement d'emprunts et logiciel pesée	262 000 €
Déchèteries	Remboursement d'emprunt, véhicule ampliroll, matériels techniques (lecteurs badges, ...)	227 000 €
Transfert des OMR	Installations techniques et de sécurisation du pont roulant	111 000 €
Administration	Remboursement d'emprunts, matériels informatiques et mobilier	95 000 €
Redevance Incitative Unique	Logiciel, matériel informatique	47 000 €
Communication	Site internet (maintenance et évolution)	5 000 €
TOTAL		**3 027 000 €**

Principales dépenses par prestataires

Liste des 10 principaux prestataires, classés par ordre décroissant des montants ordonnancés en 2020.

Prestataire	Marché/prestation	Montant ordonnancé
SENERVAL	traitement thermique avec valorisation	2 233 658 €
TREMPLINS ASSOCIATION INTERMED	Personnel temporaire	1 176 877 €
AGRIVALOR ENERGIE SAS	Collecte et traitement biodéchets	901 284 €
SCHROLL STRASBOURG	Traitement des déchets issus des déchèteries	614 444 €
BEYSANG PRODUITS PETROLIERS SARL	Fourniture de Gazoil	296 926 €
POISSON	Location de chargeurs (engins)	154 737 €
MAUFFREY ALSACE	Transport de déchets	150 844 €
AGRIVALOR	Collecte et traitement déchets verts des déchèteries	147 601 €
ALSADIS	Traitement des déchets ménagers spéciaux	105 148 €
GDE METAUFER	Traitement des gravats	103 607 €

Les recettes du service

La redevance incitative des ordures ménagères est le mode de financement du service public de gestion des déchets choisi depuis le 1er janvier 2010 par les élus du SMICTOM. Basé sur le volume du bac gris mis à disposition, la redevance incitative encourage la réduction et le tri des déchets.

La redevance est adressée au propriétaire du logement. Elle dépend du volume du bac gris mis à disposition. Ce volume est fixé selon le nombre de personne résident dans le foyer et en fonction des habitudes de tri et de compostage. Le principe du prorata temporis est également appliqué.

Depuis le 1er janvier 2020, la redevance prend également en compte le nombre de levées du bac gris : un forfait de 36 levées est compris dans la redevance, et toute levée supplémentaire est facturée afin d'encourager le tri des biodéchets et la réduction des déchets incinérés.

La redevance, un abonnement forfaitaire annuel qui comprend :

- **26** collectes du bac jaune ou bornes jaunes
- **36** collectes du bac gris
- La collecte des bornes à verres
- La collecte des biodéchets
- **24** passages en déchèterie
- Un accès aux actions de prévention et de sensibilisation
- Le traitement différencié des flux de déchets : recyclage, incinération, méthanisation

Nombre de personnes par foyer	Bac ou volume convention jaune (collecté 1x/2 sem.)	Bac ou volume conventionné gris (collecté 1x/sem.)		
		Minimum	Moyen	Maximum
1	120	60	60	80
2	240	60	80	120
3	240	80	120	180
4	240	80	120	180
5	340	120	180	240
6	340	180	240	340
7	340	180	240	240 et 80
8	340	240	340	340 et 120

LES TARIFS 2020

Volumes de l'abonnement en litre	60	80	120	180	240	340	770
Abonnement annuel	187 €	220 €	284 €	381 €	479 €	640 €	1 336 €
Abonnement annuel - écarts*	166 €	191 €	241 €	316 €	392 €	518 €	1 059 €
Nombre d'ouverture dans l'abonnement	44	58	87	130	173	245	555
Ouverture supplémentaire	2,50 €						

*Sont considérés comme des « écarts de collecte », toutes les habitations, dotées ou non de bacs individuels, qui sont situées à plus de 300 mètres du point de collecte le plus proche (la distance est mesurée sur la voirie à l'angle de la propriété jusqu'au point de collecte considéré et non à vol d'oiseau) ou hors zone agglomérée au sens du décret collecte n°2016-288 de mars 2016, à savoir hors toute zone au tissu bâti continu ne présentant pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions. Les usagers situés en « écart de collecte » seront dans l'obligation d'avancer leurs bacs au point de regroupement indiqué ou de déposer leurs déchets dans les bacs mis en place au point de regroupement. De ce fait, ils bénéficieront du tarif « écart de collecte ». Ni les impasses ni les voies en travaux ne sont considérées comme des écarts.

RÉPARTITION D'UNE REDEVANCE DE 100 EUROS

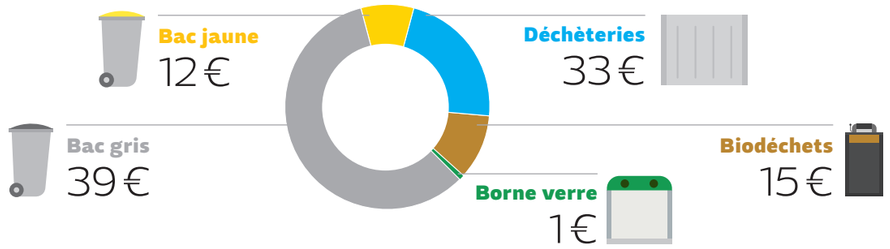

Les contributions et recettes de la valorisation

22% des recettes

PARTICIPATION DES ÉCO-ORGANISMES

91,8 %
2 213 100,04 €

CITEO
Emballages ménagers

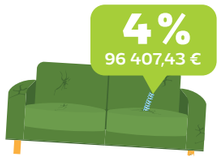

4 %
96 407,43 €

ecomobilier
Mobilier

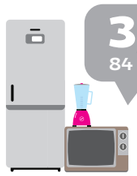

3,5 %
84 924,61 €

OCAD3E
DEEE

0,5 %
13 018,60 €

ECO TLC
Textiles

0,2 %
4 103 €

ECO DDS
Déchets dangereux

SUBVENTIONS

Subuention accordée par	Objet	Montant
ADEME	Sites pilotes Biodéchets	10 881 €
ADEME	Actions TZDZG	44 000 €
ADEME	Etude de tri des emballages	19 985 €
MINISTERE ECOLOGIE	Systèmes de récupération d'energie	2 445 €
MINISTERE ECOLOGIE	Bornes de rechargement électrique véhicules	19 752 €
TOTAL		**97 063 €**

LES VENTES DE MATIÈRES ET LES PRODUITS DU TRAITEMENT DES D.A.E.

Une partie des matières triées a été revendue pour un montant de 889 000 € (verre, plastique, aluminium…). Le traitement des D.A.E. (Déchets d'activité économique) a rapporté 1 33 000 €.

Les cours de revente des matières ont été à la baisse, voire à la forte baisse en 2020. Les cours ont subi l'impact de la crise sanitaire. Ils étaient déjà perturbés par les élections américaines et le Brexit, ainsi que par les changements de politique déchets des pays émergents, qui ont une répercussion sur l'ensemble des filières de recyclage.

La situation est particulièrement préoccupante sur le papier. Avec la liquidation judiciaire de la société qui avait historiquement en charge ce marché, le papier de déchèterie devient une charge importante (+ 200 000 €/an). Le secteur du bois est également préoccupant avec le manque de débouchés. À cela s'ajoute aussi la baisse du prix de rachat du verre.

Retrouvez la matrice des coûts sur le site Internet du SMICTOM, #matrice

9 engagements
dans le cadre du Système de Management de l'Environnement

MESURES POUR **L'ENVIRONNEMENT**

Pour la préservation du territoire

Dans le cadre de sa mission de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées, le SMICTOM d'Alsace Centrale a également comme préoccupation permanente la protection de l'environnement et la prévention de la pollution dans toutes ses activités afin d'agir en acteur responsable du développement durable.

En 2016, le SMICTOM a également été labellisé Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte et Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Le système de management de l'environnement

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE ET RESPONSABLE

Dans le cadre de sa mission de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées, le SMICTOM d'Alsace Centrale a comme préoccupation permanente la protection de l'environnement et la prévention des pollutions. Un des axes de travail décliné par le SMICTOM dans le projet « SMICTOM 2020 » est la fermeture du site du CSDND à la fin de la période autorisée en 2022 et sa reconversion.

Par le biais de la mise en place d'un Système de Management de l'Environnement pour les activités liées au centre de stockage de Châtenois, la direction du SMICTOM s'engage donc, avec la participation de l'ensemble du personnel concerné, à :

- Répondre aux obligations de conformités par rapport à la réglementation applicable et aux autres exigences ;
- Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue et de prévention des pollutions ;
- Maintenir un haut niveau de sensibilisation, formation et motivation du personnel concerné à la protection de l'environnement afin d'obtenir sa participation active.

Pour la période 2017-2022 les axes suivants viendront compléter les engagements permanents :

- **Maîtriser et limiter les impacts environnementaux des activités en :**
  - Prenant en compte les préoccupations des parties intéressées impactées par ses activités (DREAL, riverains, associations, communes, SDEA,…), notamment au travers d'un processus de communication actif et transparent ;
  - Limitant au maximum les nuisances olfactives générées par l'exploitation du site et les émissions diffuses de biogaz ;
  - Optimisant la gestion actuelle des eaux du site afin de limiter l'impact de notre rejet sur le milieu naturel, les riverains et la station d'épuration tout en préparant l'installation d'une station de traitement des lixiviats in situ ;
  - En maîtrisant les consommations énergétiques et en étudiant les potentiels de réduction des consommations.
- **Être un acteur engagé dans le plan de transition énergétique national en s'engageant à :**
  - valoriser 80 % des déchets collectés en développant le tri vers des filières dédiées ;
  - réduire de 10 % le tonnage collecté par rapport à 2010 en mettant en œuvre une politique active de prévention de la production de déchets à la source ;
  - Se préparer à la fermeture du site, à sa reconversion, et à la période de post exploitation.
  - Mettre en place un processus efficace d'anticipation et de gestion des situations de crise.

En tant qu'installations classées pour la protection de l'environnement, les sites du SMICTOM d'Alsace Centrale sont soumis à différents arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter :

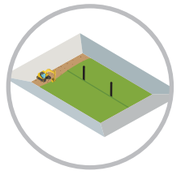

Le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux

arrêtés préfectoraux
du 23 octobre 2007
et du 27 décembre 2018

Politique énergétique du SMICTOM

Le SMICTOM a une politique énergétique depuis 2014, cela consiste à mettre en œuvre des moyens humains et matériels pour atteindre des objectifs d'économies d'énergie, via l'optimisation des activités et la sensibilisation des agents. En 2020, les activités ont été adaptées pour garantir la continuité de service en respectant les mesures sanitaires. Cela a eu un impact significatif sur la consommation d'énergie.

En 2020 par rapport à 2019 :

- La consommation de gazole a diminué (l/100 kms) grâce au confinement (moins de circulation et optimisation des conditions de collecte)
  - ▶ **l'indicateur de performance n'est pourtant pas atteint (-10% avec un objectif de -15% en 2020)**

- La performance électrique a globalement diminué du fait du passage en 2 équipes au centre de tri (période de mise en route de traitement de plus de tonnages qui induit une baisse de performance)

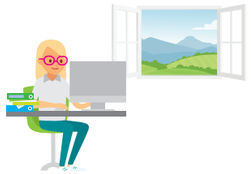

- La généralisation du télétravail n'a pas induit de baisse de consommation dans les bureaux compte tenu de la nécessité d'aération des locaux (incidence sur le chauffage et de la climatisation)
  - ▶ **l'indicateur de performance est presque atteint (-25.5% avec un objectif de -27% en 2020).**

En 2020, la consommation d'énergie du SMICTOM a été de

4 524 MWh/an

pour une facture de 505 390 € TTC (soit 3 % du budget du SMICTOM)

L'équivalent de 867 tonnes de C02 rejetés soit 167 tours Terre en Clio

OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES

	fin 2020	Objectifs
Objectif /référence Indicateur de performance (IPÉ) Electricité	- 26 %	- 27 %
Objectif /référence IPÉ carburant	- 10 %	- 15 %
Objectif /référence IPÉ gaz	- 68 %	- 30 %
Objectif global consommation énergétique	- 17 %	- 20 %
Objectif énergie renouvelable	16 %	40 %
Objectif diminution GES	- 19 %	- 20 %
ÉCONOMIE RÉALISÉE PAR RAPPORT À 2013	**- 76 915 € TTC/an**	

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION EN KWH ENTRE LES ÉNERGIES

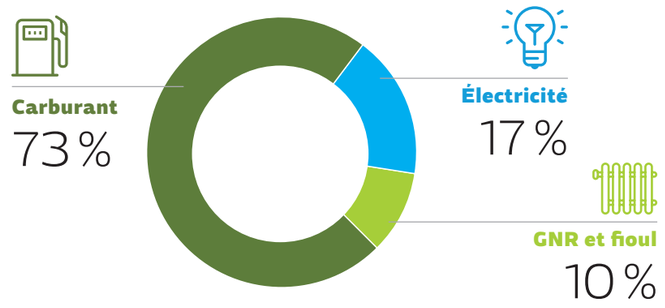

RÉPARTITION DE L'IMPACT EN C02 ENTRE LES ÉNERGIES

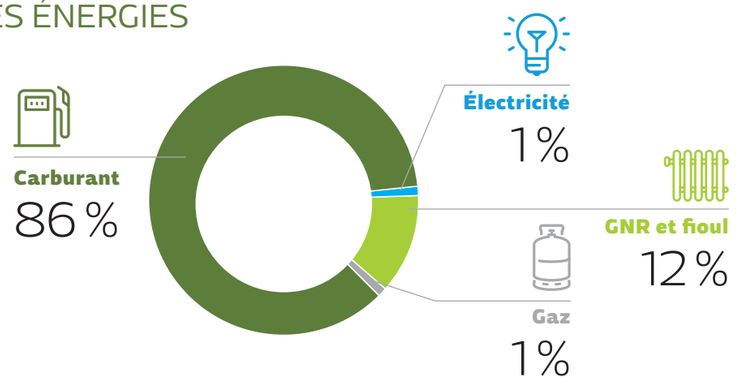

LES PROJETS PRÉVUS EN 2021

- Bilan carbone
- Étude de faisabilité pour une ferme solaire sur le site fermé du CSDND
- Étude d'ensoleillement sur le site de Scherwiller en vue d'installer des ombrières
- Étude pour optimisation chauffage / climatisation des bâtiments de Scherwiller

Le paysage et les espaces verts

Un effort particulier est mené quant à l'intégration paysagère des sites d'exploitation du SMICTOM dans leur environnement : choix des couleurs des bâtiments, plantations d'arbres, réengazonnement des casiers de stockage comblés au CSDND,...

L'entretien de l'ensemble des espaces verts du SMICTOM est réalisé en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement :

- non utilisation de pesticides, de désherbants, d'engrais ou d'autres produits chimiques,
- utilisation de la technique du « mulching » pour ne pas produire de déchets verts liés à la tonte,
- gestion différenciée des espaces verts afin de développer la biodiversité (prairies naturelles et prairies fleuries avec fauche tardive),
- non arrosage des espaces verts pour préserver les ressources en eau,
- arrachage et/ou recouvrement des espèces végétales non autochtones et invasives,
- mise en place de refuges pour la biodiversité sous la forme de stères de bois aménagés (refuges à hérissons, hôtels à insectes, abris divers).

La limitation des envols de papiers, plastiques et autres déchets est assurée grâce :

- aux grillages périphériques cernant l'ensemble des sites,
- à un recouvrement journalier des déchets du CSDND, complété si nécessaire par un grillage spécial anti-envol,
- aux ramassages des envols et nettoyages réguliers des sites.

Santé et Sécurité au Travail

La sécurité des personnes est assurée :

- par des équipements techniques de sécurité, qui font l'objet de vérifications et maintenances régulières afin d'être constamment opérationnels
- par des règlements et consignes,
- par des formations des agents,
- par des équipements de protection, vêtements de travail, etc.

Les moyens humains dont dispose le SMICTOM pour assurer la Santé et la Sécurité au Travail sont entre autres :

- un assistant de prévention des risques qui audite les activités et apporte des conseils de prévention (agent SMICTOM)
- un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection des règles d'hygiène et de sécurité (ACFI) en charge de vérifier l'application de la réglementation (Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin)
- un service de Médecine Professionnelle et Préventive afin de veiller à l'hygiène et à la santé des agents (AST67)
- un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) interne au SMICTOM

Le CHSCT du SMICTOM a été amené à traiter plusieurs thématiques au cours de l'année 2020, dont :

- Le risque sanitaire lié à la COVID-19. Des échanges réguliers tout au long de la crise sanitaire, ont permis de transcrire opérationnellement, et de manière pragmatique, les recommandations et les différentes évolutions des protocoles sanitaires nationaux.
- Procédure de gestion d'une personnes blessée ou malade.
- Diagnostic du risque lié au radon. Certains sites du SMICTOM étant situés dans des zones à risque de radon, des mesures ont été réalisées afin d'évaluer le risque pour les agents.
- L'évolution de la production du centre de tri des déchets recyclables. L'augmentation de la capacité de production du centre de tri et le travail en deux équipes, ont amené une évolution de l'organisation globale, des risques nouveaux et une nécessaire adaptation des compétences sur certains postes.
- Risques météorologiques et mise en œuvre opérationnelle dans un contexte de crise sanitaire.
- Prévention des risques psychosociaux. Suivi des actions menées dans le cadre du diagnostic et du plan d'actions réalisés.

Le travail mené permet de poursuivre, en lien avec les représentants du personnel, la démarche d'amélioration continue avec pour objectif de préserver sur le long terme la santé et la sécurité des agents du SMICTOM.

Afin de garantir la sécurité des sites, ces derniers sont surveillés par :

- des systèmes anti-intrusion et de contrôle des accès
- de la détection incendie sur les sites de Scherwiller et Chatenois
- des systèmes de vidéoprotection sur l'ensemble des sites
- une télésurveillance 24h/24
- du gardiennage, des rondes ponctuelles et des interventions d'agents de sécurité

L'hygiène des sites est également préservée grâce à :

- des nettoyages réguliers,
- la dératisation,
- l'entretien des réseaux et installations d'assainissement

Crise sanitaire 2020 : les agents du SMICTOM vous remercient pour vos messages et votre soutien.

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale

2, rue des Vosges - 67750 SCHERWILLER - **www.smictom-alsacecentrale.fr** - Courriel : courrier@smictom-alsacecentrale.fr

n°SIRET : 256 702 960 00012 - Code APE : 3811Z

© PHOTOS : Ignacio Haaser / Nis&For / Les Créatonautes - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier recyclé